

Sujet : [INTERNET] Enquête projet agri-solaire Berrac
De : Stephane Bonne <stephane.bonne74@gmail.com>
Date : 14/10/2022 14:35
Pour : pref-berrac@gers.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je tiens, en tant que membre de la famille BONNE dont la résidence au lieu dit "le Claux" à Berrac se situe juste en face du projet agri-solaire, à vous faire part de mes réserves concernant ce projet.

Même si sur le fond un projet qui met en place la production d'énergie renouvelable sur des terres agricoles peu fertiles et qui apporte uniquement des revenus à l'agriculteur et à la société énergétique peut paraître intéressant pour les porteurs du projet, l'absence de concertation dans un village de 100 habitants et l'impact direct de ce projet vis à vis des habitations voisines (perte de valorisation immobilière) et du village de Berrac classé pour son église St Marcel et son cimetière sont indéniablement des points qui nécessitent de réviser ce dossier et d'ajuster son implantation afin de limiter les nuisances des riverains et du village classé à proximité !

Les très faibles retombées économiques pour la commune de Berrac sont également un point négatif qui doit être revu et il est surprenant que le conseil municipal ait accepté un tel projet en 2019 ... à moins que tout n'ait pas été dit ce jour-là au Conseil Municipal !

Ce projet agri-solaire doit donc être revu et passer par une concertation ouverte avec les habitants du village et les voisins directement impactés, ce qui n'a jamais été fait.

Il est ainsi facile pour le châtelain du village d'écrire qu'il est favorable au projet parce que son château de Cadreils n'est pas concerné : belle forme d'égoïsme parisien !

Je vous remercie de votre prise en compte.

Stéphane BONNE